



APAFEST

Association pour la Promotion de l'AFEST

Assemblée générale 2023

Procès verbal

30 mars 2023

Liminaire

Le dispositif exceptionnel issu de l'ordonnance n° 2020-321, complété par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, nous permet d'organiser l'assemblée générale de l'APAFEST en vidéoconférence. À cet effet les convocations indiquaient les coordonnées informatiques de la vidéoconférence.

La présentation d'une pièce d'identité à la caméra vaudra signature de la liste d'émargement et validera le vote des résolutions.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. bilan financier de la trésorière ;
2. approbation des comptes et affectation du résultat ;
3. rapport moral du président ;
4. perspectives d'actions ;
5. questions diverses.

Le secrétaire de l'APAFEST ouvre l'assemblée générale à 9 h 30.

L'appel des présents et la vérification des pièces d'identité avec la caméra, valide la liste des présents à savoir :

- Monsieur Christophe PARMENTIER, président de l'APAFEST ;
- Madame Françoise DOUXAMI, trésorière de l'APAFEST ;
- Monsieur Richard DOUXAMI, secrétaire de l'APAFEST.

Les statuts de l'APAFEST indique qu'il n'y a pas de quorum. L'assemblée générale peut délibérer valablement.

1 Bilan financier de l'association

La trésorière présente les comptes de l'association pour la période allant jusqu'au 30 mars 2023.

Voici le tableau récapitulatif du bilan financier :

| Recettes | | | Dépenses | | | | |
|------------|-------------|----------|-----------|-----------------|-------------|---------------|-----------|
| Report | Cotisations | Ateliers | Logiciels | Frais bancaires | Hébergement | Documentation | Promotion |
| € 1 626,17 | € 0 | € 0 | € 314,81 | € 161,85 | € 94,90 | € 26,95 | € 0 |

LE BILAN EST VALIDÉ À L'UNANIMITÉ.

Le report (€ 1 028,29) est affecté entièrement aux recettes de l'exercice à venir.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL ET L'AFFECTATION DU REPORT SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

2 Rapport moral du président

Voici le bilan et réflexions à propos de notre activité 2022.

Trois ateliers ont été mis en œuvre :

- Le financement de l'AFEST ;
- AFEST et Handicap ;
- AFEST dans le secteur de la Santé.

Ces trois ateliers ont été fort intéressants, avec des invités extérieurs de très bon niveau, mais force est de constater qu'ils n'ont trouvé que fort peu d'audience. De ce constat, découle la suspension des activités atelier pour le reste de l'année 2022.

L'activité réseau de l'APAFEST est développée autour de trois fils d'actualité :

- réseau Twitter ;
- site de l'association¹ ;
- réseau LinkedIn.

La consultation semble assez constante. Elle est reconduite sur l'année 2023.

Pas de suites sur l'implication dans le programme AFAST ayant mobilisé l'APAFEST. Pas de suites sur les perspectives de collaborations avec d'autres institutions impliquées sur l'AFEST.

Dès lors, les perspectives de réforme de la formation professionnelles, le manque d'audience construite autour des activités proposées, la raréfaction des bénévoles de l'association et des forces vives permettant un bon fonctionnement conduisent le bureau à mettre l'APAFEST en sommeil sur l'année 2023. En conséquence, pas d'activité institutionnelle envisagée et pas d'appel à cotisation, les finances permettant une inertie de fonctionnement sur l'année 2023.

1. www.apafest.fr



Nous envisageons l'étude d'une capitalisation des données, témoignages et contributions recueillies par l'APAFEST durant les dernières années de fonctionnement.

La prochaine assemblée générale sera l'occasion d'orienter plus précisément l'avenir de l'association en fonction des évolutions contextuelles.

3 Perspectives d'actions

- Mise en sommeil de l'association ;
- Arrêt de la location du logiciel ZOOM ;
- Maintien du site et donc de l'infrastructure réseau (nom de domaine, courrier électronique) ;
- Pas d'appel à cotisation pour le moment.

4 Questions diverses

Aucune question n'est abordée par les adhérents présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire clos la séance à 10h30.

Fait à Le Pecq le 30 mars 2023

Le Secrétaire



Le Président

